



MODIFICATION N° 1 datée du 12 décembre 2019 apportée à la notice annuelle datée du 27 juin 2019.

FONDS RBC

**Parts de série A, de série Conseillers, de série Conseillers T5, de série T5, de série H, de série D, de série F,
de série FT5, de série I et de série O**

Fonds d'obligations mondiales convertibles BlueBay (Canada)

**Parts de série A, de série Conseillers, de série Conseillers T5, de série T5, de série D, de série F, de série FT5
et de série O**

Fonds d'obligations mondiales convertibles \$ US BlueBay (Canada)

Parts de série A, de série D, de série F et de série O

Fonds d'éducation Objectif 2020 RBC

(individuellement et collectivement, un et des *fonds*)

La présente modification n° 1 datée du 12 décembre 2019 apportée à la notice annuelle des fonds datée du 27 juin 2019 (la *notice annuelle*) modifie les attestations dans la notice annuelle et renferme certains renseignements additionnels sur les fonds relativement à la modification n° 1 datée du 12 décembre 2019 apportée au prospectus simplifié des fonds daté du 27 juin 2019 (le *prospectus simplifié*), dans sa version modifiée par la modification n° 1 datée du 12 décembre 2019. La notice annuelle devrait être lue sous réserve de ces renseignements.

Sommaire

Les frais de gestion du Fonds d'obligations mondiales convertibles BlueBay (Canada) et du Fonds d'obligations mondiales convertibles \$ US BlueBay (Canada) seront réduits à compter du 1^{er} janvier 2020.

Les pourcentages précis des parts de série A et des parts de série D et les frais de gestion des parts de série F du Fonds d'éducation Objectif 2020 RBC seront réduits à compter du 1^{er} janvier 2020. De plus, vers le 26 juin 2020 (la *date de dissolution*), le Fonds d'éducation Objectif 2020 RBC aura atteint sa date cible et sera alors dissous. À la date de dissolution, les porteurs de parts du Fonds d'éducation Objectif 2020 RBC recevront des parts du Fonds du marché monétaire canadien RBC dont la valeur sera égale à la valeur liquidative des parts à la dissolution du fonds.

Attestation des fonds, du gestionnaire, du promoteur et du placeur principal des fonds (sauf pour la série A)

La présente modification n° 1 datée du 12 décembre 2019, avec la notice annuelle datée du 27 juin 2019, le prospectus simplifié daté du 27 juin 2019, modifié par la modification n° 1 datée du 12 décembre 2019, et les documents intégrés par renvoi dans le prospectus simplifié, dans sa version modifiée, révèlent de façon complète, véridique et claire tout fait important relatif aux titres faisant l'objet du placement au moyen du prospectus simplifié, dans sa version modifiée, conformément à la législation en valeurs mobilières de chaque province et territoire du Canada et ne contiennent aucune information fausse ou trompeuse.

Le 12 décembre 2019

Par : « *Damon G. Williams* »

Damon G. Williams
Chef de la direction
RBC Gestion mondiale d'actifs Inc.,
en qualité de fiduciaire, de gestionnaire, de
promoteur et de placeur principal des fonds
(sauf pour la série A)

Par : « *Heidi Johnston* »

Heidi Johnston
Chef des finances,
Fonds de RBC GMA,
RBC Gestion mondiale d'actifs Inc.,
en qualité de fiduciaire, de gestionnaire, de
promoteur et de placeur principal des fonds
(sauf pour la série A)

Au nom du conseil d'administration
de RBC Gestion mondiale d'actifs Inc.,
en qualité de fiduciaire, de gestionnaire, de promoteur et de placeur principal des fonds

Par : « *Douglas Coulter* »

Douglas Coulter
Administrateur

Par : « *Daniel E. Chornous* »

Daniel E. Chornous
Administrateur

Attestation du placeur principal des fonds (série A)

À notre connaissance, la présente modification n° 1 datée du 12 décembre 2019, avec la notice annuelle datée du 27 juin 2019, le prospectus simplifié daté du 27 juin 2019, modifié par la modification n° 1 datée du 12 décembre 2019, et les documents intégrés par renvoi dans le prospectus simplifié, dans sa version modifiée, révèlent de façon complète, véridique et claire tout fait important relatif aux titres faisant l'objet du placement au moyen du prospectus simplifié, dans sa version modifiée, conformément à la législation en valeurs mobilières de chaque province et territoire du Canada et ne contiennent aucune information fausse ou trompeuse.

Le 12 décembre 2019

FONDS D'INVESTISSEMENT ROYAL INC.

Par : « *Katherine D. Dudtschak* » _____

Katherine D. Dudtschak
Présidente et chef de la direction